

Vers un nouveau projet de territoire

La décision d'engager la révision du Scot s'explique par la nécessité de bâtir un nouveau modèle de développement, capable d'apporter des réponses adaptées aux défis urbains, économiques, écologiques et sociaux, auxquels l'agglomération lyonnaise sera confrontée d'ici les vingt prochaines années.

Des constats qui interpellent

.....→ Ces 10 dernières années, l'évolution de l'agglomération lyonnaise s'est caractérisée par :

- Une **progression démographique rapide** avec un dépassement de l'objectif d'accueil de 150 000 habitants supplémentaires en 2030 fixé dans le Scot, celui-ci ayant été atteint dès 2020.
- Une **forte concentration économique** et un **accroissement des échanges** entre le centre de l'agglomération lyonnaise et les territoires voisins, qui provoquent une saturation des réseaux et des équipements.
- Une **demande de transport qui peine à trouver des réponses alternatives à la voiture** au-delà de l'accès au cœur de l'agglomération et impose de davantage tenir compte de l'aire d'influence réelle de l'agglomération lyonnaise pour proposer un bouquet de mobilité attractif.
- Un **essoufflement du modèle d'urbanisme commercial** : une croissance des surfaces commerciales décorrélée de l'évolution démographique et des attentes des consommateurs de plus en plus tournée vers la proximité, la consommation locale et responsable, le commerce numérique...
- Un **développement fondé sur l'attractivité internationale** ayant pour corolaire un renchérissement des prix du foncier, de l'immobilier et l'accroissement des inégalités sociales et territoriales.
- Une **réduction des émissions de gaz à effet de serre insuffisante** pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Une **consommation encore importante d'espaces naturels et agricoles** liée au développement urbain et économique, mettant au premier plan l'enjeu de la sobriété foncière.
- Des **pressions de plus en plus fortes sur la biodiversité, les ressources** (eau, matériaux...) conjuguées à des dégradations de la qualité de l'air (ozone) et des niveaux de bruit encore très élevés dans certains secteurs, qui altèrent la qualité de vie et celle de notre environnement.
- Un **accroissement des interdépendances avec les territoires voisins de l'agglomération lyonnaise**, qui exige une vision élargie des enjeux et des réponses à apporter.



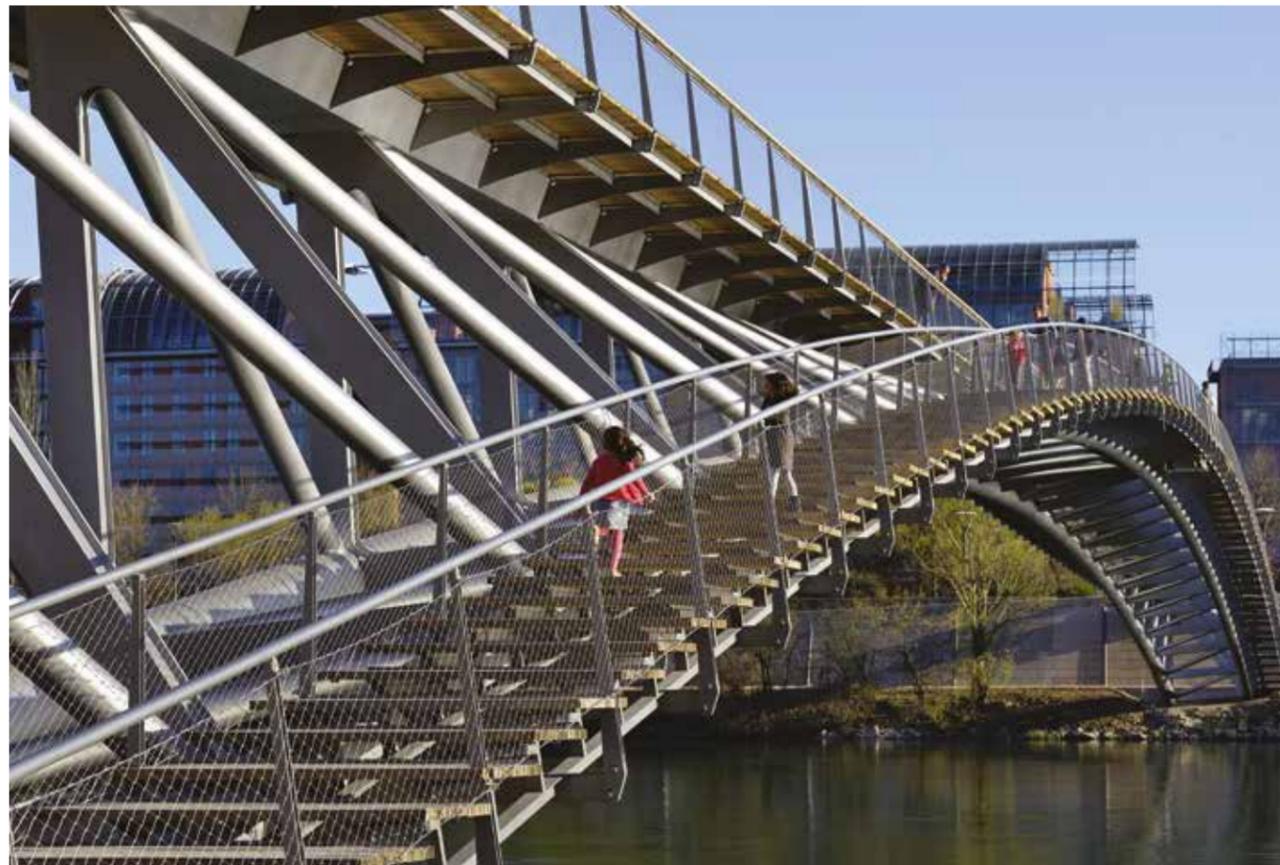


Vers un nouveau
projet de territoire

2010-2020

L'évolution de l'agglomération lyonnaise en chiffres

- **150 000** habitants supplémentaires entre 2010 et 2020
- **55 %** de la croissance démographique
et **83 %** de la croissance des emplois de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne entre 2010 et 2018
- **1 million** de m² d'immobilier de bureaux construits entre 2010 et 2016
- **13 500** nouveaux logements construits entre 2010 et 2019
- **+3,3 %** de croissance annuelle moyenne des prix des logements collectifs anciens
en €/m² sur la Métropole de Lyon entre 2010 et 2019
- **180 000** actifs résidant hors de l'agglomération lyonnaise viennent y travailler chaque jour à 81 % en voiture (2017)
- **1 150** hectares d'espaces naturels et agricoles consommés pour l'urbanisation entre 2010 et 2020
- **- 9 %** de GES entre 1990 et 2018 (le Scot actuel vise une réduction de 30 % en 2030)



Horizon 2040-2050

Les défis à relever

.....> Les dynamiques de développement constatées cette dernière décennie, l'urgence des transitions à mener, la prise en compte des évolutions réglementaires exigent un nouveau projet pour l'agglomération lyonnaise. La réflexion sur le futur Scot s'organisera autour de 4 grands défis complémentaires, qui se nourriront mutuellement pour bâtir un territoire plus résilient, plus accueillant et agréable à vivre pour tous.

Une agglomération
accueillante, solidaire,
favorable à la qualité
de vie



Une agglomération
résiliente et sobre
de ses ressources



Une agglomération
accessible et apaisée,
aux mobilités
décarbonées



Une agglomération
productive à l'économie
responsable



! DEMAIN, L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Une agglomération accueillante, solidaire, favorable à la qualité de vie

La question de l'équilibre et de la qualité du développement à venir est au cœur de cette thématique.

Pour apporter des réponses pertinentes, il s'agira de préciser le niveau de croissance démographique de l'agglomération lyonnaise souhaité dans les 20 prochaines années. Les équilibres territoriaux actuels pourront être réinterrogés compte tenu des pressions exercées sur les ressources (eau, sols), des capacités d'accueil, des réseaux, de la qualité urbaine... Avec en ligne de mire la recherche d'une plus grande solidarité territoriale et d'une mixité sociale renforcée.

Le défi du logement et de l'inclusion devra conduire à garantir une offre résidentielle diversifiée, de qualité et accessible, notamment pour certains publics (quartiers et populations en situation de fragilités, familles, personnes âgées, étudiants...).

Ce défi induit de nombreuses questions dans un contexte de sobriété foncière :

- Comment favoriser un urbanisme plus durable et plus qualitatif (insertion urbaine et environnementale des constructions, qualité des logements et des espaces publics, densité acceptable, usage de matériaux issus du recyclage/réemploi etc.) ?
- Comment faciliter l'accès pour tous, et notamment pour les plus modestes, aux pôles d'emplois, aux équipements (sport, culture, université, loisirs), aux services et commerces, aux grands et petits espaces de nature ?

Une agglomération résiliente et sobre de ses ressources

L'accélération des changements climatiques et ses effets sur le vivant constituent une donnée majeure pour aborder le projet de territoire de l'agglomération lyonnaise. Les enjeux environnementaux et le contexte réglementaire (Loi climat et résilience/Zéro Artificialisation Nette) invitent à une réduction de l'empreinte écologique des activités humaines par la recherche d'une sobriété foncière et la préservation des sols et des milieux naturels dans l'aménagement du territoire.

Pour relever ce défi, de nombreux leviers seront à explorer :

- Le dimensionnement et la localisation du développement en tenant compte du capital et des ressources naturelles du territoire : eau, air, sols, biodiversité, paysages...
- Le soutien à apporter aux énergies décarbonées
- Les actions en faveur d'un changement de modèle agricole (diversification des exploitations, renouvellement des exploitants, circuits courts, agriculture raisonnée/bio...) pour assurer à tous l'accès à une alimentation de qualité
- La sobriété foncière et les nouvelles « trames » à préserver : brune (sols), noire (biodiversité nocturne) et turquoise (biodiversité entre terre et eau)
- Les solutions émergentes pour réduire les risques naturels, l'impact sur l'environnement et l'empreinte carbone des aménagements urbains (exemples des solutions fondées sur la nature)
- Les formes urbaines et aménagements urbains les plus pertinents pour réduire et faciliter l'adaptation de tous aux changements climatiques

Une agglomération accessible et apaisée, aux mobilités décarbonées

La forte contribution du secteur des transports (et du numérique) dans les consommations énergétiques, les émissions polluantes et de gaz à effet de serre interpelle directement les défis environnementaux, sociaux et de santé publique. Le développement de l'agglomération lyonnaise doit s'accompagner d'un développement d'offres de mobilité alternatives et décarbonées, pour garantir un accès à la Ville pour tous et éviter une mobilité « à deux vitesses ».

Dans ce contexte, le futur projet de territoire devra répondre aux questions suivantes :

- Quel développement du réseau de transports collectifs structurants pour répondre à la demande et accompagner le développement du territoire ?
- Quelle politique de développement, d'optimisation et/ou d'apaisement des infrastructures routières ? Quels potentiels représentent-elles pour l'offre de nouveaux services de mobilité (covoiturage, lignes express de transports collectifs, vélos) ?
- Quels leviers pour favoriser le report modal des flux de marchandises en plein essor (logistique massifiée et logistique urbaine/du dernier kilomètre) ?
- Comment mieux articuler développement urbain et offres de mobilité et quels aménagements dans les quartiers de gare (notamment en dehors de Lyon) ?

Une agglomération productive à l'économie responsable

Pôle économique d'envergure européenne, l'agglomération lyonnaise doit relever des défis majeurs : répondre aux besoins d'accueil économique tout en s'engageant dans une démarche de sobriété foncière et de rééquilibrage territorial, au bénéfice de l'agglomération lyonnaise, de ses bassins de vie et des territoires voisins.

Cette perspective de desserrement économique doit s'accompagner d'une réflexion sur les attentes et les potentiels de l'ensemble des secteurs d'activités, qu'il s'agisse d'activités productives, de logistique, de commerce, de tertiaire ou de tourisme, en privilégiant ceux qui participent à la relocalisation et à la décarbonation de l'économie, à l'économie circulaire ou encore à la bioéconomie.

Les questions que le futur Scot devra traiter et territorialiser porteront sur :

- Les filières stratégiques à soutenir et développer dans la perspective des changements climatiques et des tensions sur les ressources (matériaux, énergie, eau...)
- L'amélioration de l'accessibilité aux principales zones d'emplois
- Les nouvelles offres d'accueil économique à développer ou à préserver, notamment au cœur de la Ville (ateliers de production, fablabs, tiers lieux)
- Les potentiels et leviers pour favoriser le renouvellement et l'optimisation des zones d'activités économiques existantes
- L'avenir des zones commerciales périphériques de l'agglomération et notamment les leviers pour accompagner leur transformation vers plus de mixité et de qualité
- Le soutien aux centralités commerciales (cœur de ville et/ou de village) et le maintien de commerces physiques, dans un contexte d'essor important du commerce sur internet
- Un projet logistique abordant l'ensemble de la chaîne de valeur : de la grande logistique massifiée, à la logistique urbaine du dernier km capable de limiter l'impact carbone et de favoriser le report modal pour les marchandises

Une concertation publique d'une ampleur inédite

Les élus du Sepal ont décidé de conduire la révision du Scot en sollicitant largement l'avis des habitants de l'agglomération lyonnaise. Les enjeux à relever mais aussi l'impact des choix qui seront opérés sur le cadre de vie, l'offre de transport, l'habitat, l'accès à des espaces de nature... nécessitent d'associer à la réflexion celles et ceux qui « vivent le territoire » et sont les premiers concernés.

Mars à mai 2022

Un diagnostic incarné du territoire pour nourrir la réflexion des élus

- Réalisation d'une grande enquête audiovisuelle auprès d'un panel d'une centaine d'habitants de l'agglomération lyonnaise pour comprendre leurs représentations du territoire et de son avenir.

Les grands enjeux issus de l'enquête viendront nourrir et enrichir les travaux du Scot.

Octobre 2022

Série de rencontres publiques

- 6 rencontres pour débattre du sens du développement, hiérarchiser les enjeux et priorités, et identifier des propositions concrètes (4 dans la Métropole de Lyon, 1 dans le pays de l'Ozon, 1 dans l'Est Lyonnais).

Une plateforme participative « grand public » sera également mise en place dès l'automne, avec plusieurs formats de consultations tout au long de la démarche de révision.

Juin 2022

1^{er} cycle de commissions thématiques pour les élus et partenaires du Sepal

Partage du diagnostic et des enjeux autour des 4 grands défis

- Une agglomération accueillante, solidaire, favorable à la qualité de vie
- Une agglomération résiliente et sobre de ses ressources
- une agglomération accessible et apaisée, aux mobilités décarbonées
- Une agglomération productive à l'économie responsable

Fin 2022

2^e cycle de commissions thématiques et commissions géographiques

- Prospective et objectifs autour des 4 défis.

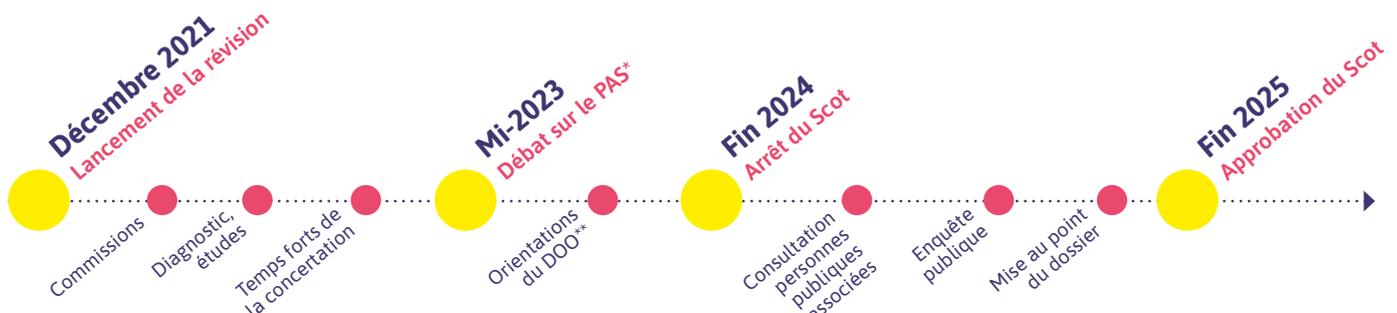
Printemps 2023

Échanges et débats élus / habitants sur les objectifs stratégiques du Scot

- Finalisation du Projet d'Aménagement Stratégique pour débat en conseil syndical.
- Engagement par les élus de l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs.

les étapes de la révision du Scot

*PAS : Projet d'Aménagement Stratégique
**DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs



CONCERTATION ET PARTICIPATION CONTINUE

Élus, techniciens, personnes publiques associées, société civile, acteurs économiques, territoires voisins...

